PROCES VERBAL de l'ASSEMBLEE des PROPRIETAIRES du 23 octobre 2026

Les points suivants ont été débattus :
1) Rapport moral du Président,
2) Approbation du compte Administratif 2025,
3) Renouvellement du conseil syndical,
4) Montant des cotisations 2026,
5) Questions diverses.

PREMIERE RESOLUTION : RAPPORT MORAL DU PRESIDENT MONSIEUR JEAN PEYRONNET

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Le Compte Administratif 2025 ayant été validé par le Conseil Syndical de l'Association le 27 mars 2026 (résolution n° 006/2026 du Conseil Syndical) est approuvé sans réserve en sa forme.

DEUXIEME RESOLUTION : RENOUVELLEMENT DU CONSEIL SYNDICAL

Conformément à l'article 11 des statuts, le renouvellement du Conseil Syndical (titulaires et suppléants) a été réalisé en totalité en 2022. Cependant, il devient nécessaire d'actualiser sa composition du fait d'absences répétées sans motif reconnu légitime lors de trois réunions consécutives de la part de certains titulaires et suppléants. Conformément au décret n°2006 504 du 03 mai 2006, le président déclare démissionnaires :
- Parmi les titulaires : M. MARECHAL Roger
- Parmi les suppléants : Mme ROCHAS Annelle et M. TABITA Jean Charles

Le Président donne lecture de la composition réactualisée après discussion du Conseil Syndical. Deux membres suppléants restent à nommer.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : MONTANT DES COTISATIONS 2026

Le président donne connaissance du tableau des cotisations ; tableau qui a été discuté lors du dernier Conseil Syndical, en date du 18 septembre 2026 et qui proposait le maintien des barèmes en cours, compte tenu des du contexte économique actuel.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERS :

- *SITE INTERNET de l'ASA du VERCORS* : ***https://asa-vercors.fr***

  Le président rappelle que l'ASA du Vercors dispose désormais (et depuis quelque temps déjà) d'un site Internet. De nombreuses informations pour les propriétaires sont diffusées sur ce site que les Propriétaires doivent consulter.

- *INFORMATION sur la TRANSMISSION des FORËTS aux DESCENDANTS* :

  Il sera diffusé sur le site internet prochainement.

- *PROBLEMES LIES AUX ASSURANCES :*

  Une information synthétique et claire sera publiée sur le site internet très prochainement.